



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0761

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Etude urbaine sur le quartier des Clochettes - Convention de participation financière - Approbation

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0761**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Etude urbaine sur le quartier des Clochettes - Convention de participation financière - Approbation**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En préparation du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la Communauté urbaine de Lyon avait engagé des études urbaines pour définir les projets sur les quartiers prioritaires.

Sur la Commune de Saint Fons, une étude urbaine a été livrée en 2012 sur le quartier Carnot Parmentier et une autre a été engagée en 2013 concernant le quartier des Clochettes. Ce quartier relève, par décret en date du 30 décembre 2014, du quartier prioritaire politique de la ville intercommunal pour Vénissieux et Saint Fons : Minguettes-Clochettes. Il a également été ciblé comme site d'intérêt national par arrêté ministériel du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants et visés en priorité par le NPNRU.

L'étude urbaine portant sur le quartier des Clochettes à Saint Fons a pour objectif de définir un schéma directeur pour le quartier et préciser un ou plusieurs secteurs de projet afin de fournir les éléments nécessaires au protocole de préfiguration avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) puis assurer un conventionnement pluriannuel du NPNRU. Cette étude est articulée avec celle menée sur le quartier des Minguettes à Vénissieux afin d'assurer une cohérence d'ensemble sur le plateau Minguettes Clochettes.

A ce stade, les deux premières phases de l'étude ont été réalisées (diagnostic et schéma directeur), la dernière phase est engagée pour décliner le schéma directeur sur des secteurs opérationnels.

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, a vocation à être cofinancée par la Commune. Pour ce faire, une convention de participation financière doit être conclue.

Le coût de l'étude est de 77 025 € hors avec le plan de financement suivant :

- Métropole de Lyon :	47 025 €,
- Commune de Saint-Fons :	30 000 €.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Saint Fons, définissant, notamment, les conditions de perception de la participation financière de la Commune à hauteur de 30 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette sera imputée au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - compte 74741 - fonction 515 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.